RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

DELIBERATION N°29/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 28 novembre 2023

Rapport d'activité 2022/2023

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 452-8 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Sous réserve des modifications apportées en séance, erreur factuelle, le conseil d'administration adopte le rapport d'activité 2022/2023 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Nombre de votants : 32 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 5

Fait à Paris, le 28 novembre 2023

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Cyrille PIERRE